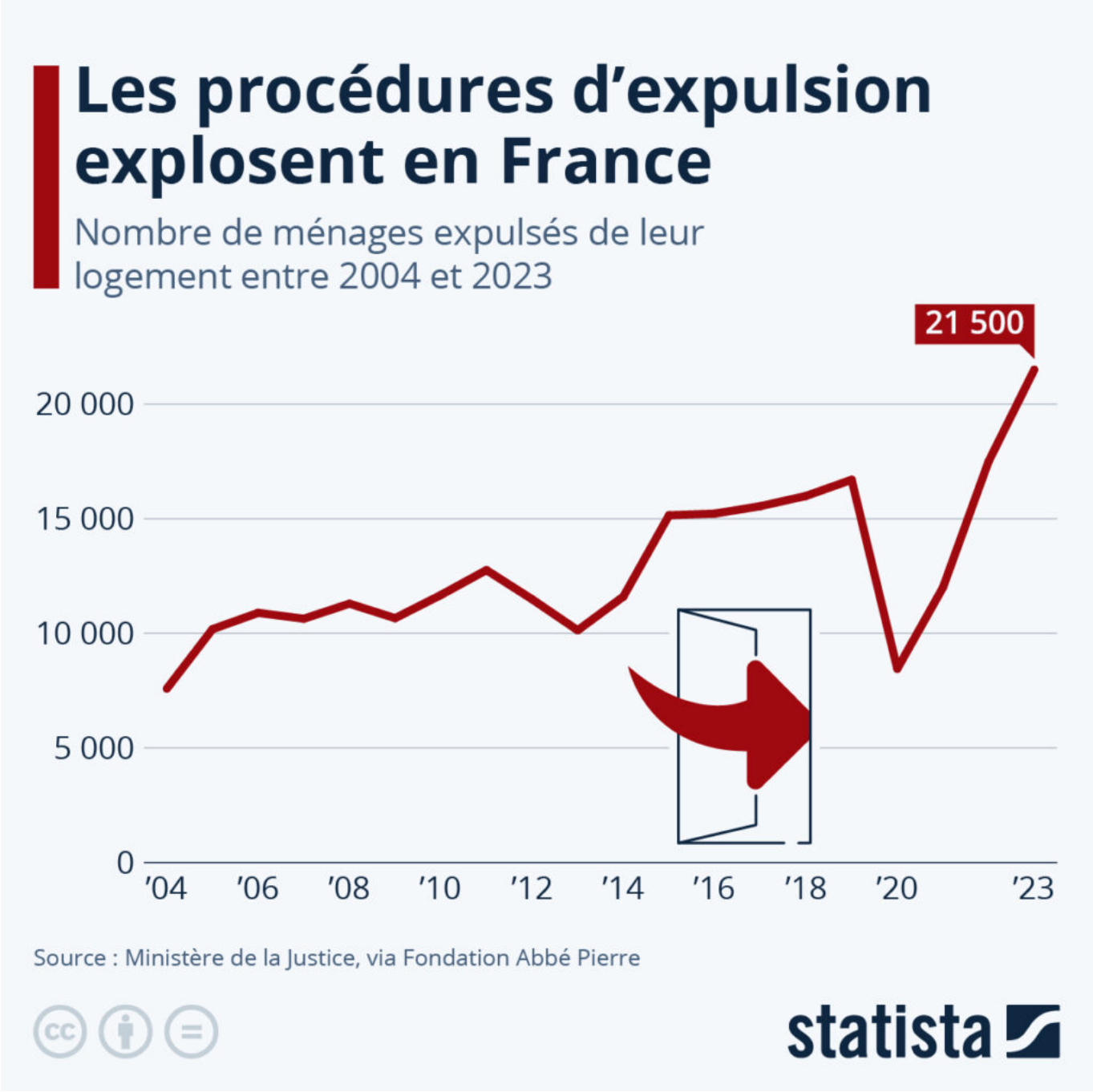
Ecrit par le 30 octobre 2026

Les procédures d’expulsion explosent en France



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 30 octobre 2026

La trêve hivernale, qui s'applique chaque année du 1er novembre au 31 mars, vient de se terminer. Durant cette période, qui correspond aux mois les plus froids, les locataires ne peuvent pas être expulsés de leur logement, mais les expulsions ont donc pu reprendre lundi. Dans un communiqué publié la semaine dernière, la Fondation Abbé Pierre, qui a pour mission de faciliter l'accession de tous à un logement décent et à une vie digne, met en garde quant à une possible forte augmentation des expulsions cette année, alors qu'elles avaient déjà atteint des records en 2023.

La Fondation Abbé Pierre estime qu'environ 140 000 personnes en France sont actuellement menacées d'expulsion, et souligne que celles-ci pourraient s'ajouter au nombre déjà élevé de personnes sans domicile fixe (330 000), et aux 2,6 millions de demandeurs de logement social.

Comme le montre notre infographie, basée sur des données du Ministère de la Justice compilées par la Fondation Abbé Pierre, le nombre d'expulsions en France a presque triplé en vingt ans, pour atteindre 21 500 l'an dernier. Dans un contexte de « précarisation croissante des ménages », alors que plus de 9,1 millions de Français vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2021, la fondation, dans son communiqué, « appelle l'État à inverser la tendance et adopter une politique volontariste en matière de prévention des expulsions, de production et d'accès au logement afin de protéger les personnes les plus précaires ».

De Valentine Fourreau pour Statista